

Précisions sur le compte

au 30 septembre 2018

Volume du compte : 4 996,7 millions de dollars

Objectifs de placement du compte :

- Premier objectif : Procurer une croissance stable à long terme.
- Second objectif : Offrir un rendement qui soit partiellement réactif aux conditions économiques variables.

Lignes directrices de placement

La gestion des actifs du compte de participation est assurée par la Division des placements de la compagnie. Les lignes directrices de placement reconnaissent les objectifs commerciaux, les caractéristiques du passif, les besoins de liquidités, les considérations fiscales et la tolérance au risque de taux d'intérêt se rapportant aux contrats avec participation. Les membres du groupe Gestion de l'actif et du passif surveillent la répartition globale de l'actif et dirigent les activités dans le respect des paramètres des lignes directrices de placement. Tout changement apporté à ces dernières doit être approuvé par le conseil d'administration.

Une grande proportion des actifs du compte de participation est investie dans des titres à revenu fixe pour soutenir une croissance stable à long terme ainsi que les garanties de base au titre des polices avec participation. Le groupe Gestion de l'actif et du passif a recours à des techniques d'appariement des flux de trésorerie pour assurer la suffisance des flux et respecter ses obligations. Une portion du portefeuille est également réinvestie tous les ans de sorte que le rendement reflète la tendance des taux d'intérêt.

Cette stratégie vise à stabiliser la variation du rendement des placements servant au calcul du montant des participations.

Composition de l'actif

au 30 septembre 2018

	En millions de dollars	En pourcentage
Court terme		
Trésorerie et équivalents	81,8 \$	1,6 %
Total des titres à court terme	81,8 \$	1,6 %
Revenu fixe		
Obligations émises dans le public		
Obligations d'État	811,6 \$	16,2 %
Obligations de sociétés	1 290,0 \$	25,8 %
Placements privés	411,8 \$	8,2 %
Prêts hypothécaires		
Résidentiels	356,2 \$	7,1 %
Commerciaux	921,6 \$	18,4 %
Total des titres à revenu fixe	3 791,2 \$	75,9 %
Actions		
Immobilier		
Immobilier	236,0 \$	4,7 %
Actions cotées en Bourse		
Actions ordinaires	658,6 \$	13,2 %
Actions privilégiées	6,9 \$	0,1 %
Actions non cotées en Bourse*	3,7 \$	0,1 %
Total des actions	905,2 \$	18,1 %
Total des actifs investis	4 778,3 \$	95,6 %
Avances sur police	228,2 \$	4,6 %
Autres actifs**	(9,8) \$	-0,2 %
Total de l'actif du compte de participation	4 996,7 \$	100,0 %

* Les actions non cotées en Bourse sont comprises dans les lignes directrices de placement visant les actions ordinaires.

** Comprend des actifs tels que des revenus de placement échus et courus, des primes exigibles (sommes à recevoir), des actifs en prévision de l'impôt sur le revenu futur et des actifs de réassurance.

Composition du compte

au 30 septembre 2018

Cette composition du compte prend en considération la totalité des actifs du compte de participation.

Catégorie d'actif	En pourcentage
Obligations de sociétés	25,8
Prêts hypothécaires commerciaux	18,4
Obligations d'État	16,2
Actions ordinaires	13,2
Placements privés	8,2
Prêts hypothécaires résidentiels	7,1
Immobilier	4,7
Avances sur police	4,6
Trésorerie et équivalents	1,6
Actions privilégiées	0,1
Actions non cotées en Bourse	0,1
Autres actifs	-0,2

À noter :

Les valeurs d'actif sont fondées sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il est possible que, dans le présent rapport, les totaux ne correspondent pas à 100 pour cent étant donné que les chiffres sont arrondis.

Lignes directrices de placement

Les lignes directrices de placement actuelles de la compagnie prévoient la répartition des actifs investis selon la catégorie d'actif pour le compte de participation. Tout changement apporté aux lignes directrices de placement doit être approuvé par le conseil d'administration.

La colonne de droite montre les lignes directrices de placement applicables aux actifs couvrant les passifs du compte de participation. Ces catégories ne comprennent pas les actifs excédentaires, les avances sur police, ni les autres actifs indiqués dans le tableau de la page précédente. Les actifs couvrant l'excédent du compte de participation sont principalement investis dans les titres à revenu fixe.

Au 30 septembre 2018	En millions de dollars	En pourcentage	Balise
Court terme			
Trésorerie et équivalents	81,8 \$	1,7 %	De 0 % à 5 %
Revenu fixe			
Obligations émises dans le public et placements privés	2 513,4 \$	52,6 %	De 40 % à 75 %
Prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux	1 277,8 \$	26,7 %	De 15 % à 40 %
Total des titres à revenu fixe	3 791,2 \$	79,3 %	
Actions			
Immobilier	236,0 \$	4,9 %	De 0 % à 15 %
Actions ordinaires et actions non cotées en Bourse	662,4 \$	13,9 %	De 5 % à 20 %
Actions privilégiées	6,9 \$	0,1 %	De 0 % à 5 %
Total des actions	905,2 \$	18,9 %	
Total des actifs investis	4 778,3 \$	100,0 %	

Rendements historiques moyens

au 31 décembre 2017

	1 an (2017)	2 ans (2016–2017)	3 ans (2015–2017)	4 ans (2014–2017)	5 ans (2013–2017)	10 ans (2008–2017)
Compte de participation de la Great-West	4,5 %	5,5 %	4,7 %	4,9 %	5,3 %	5,1 %

Le rendement du compte de participation correspond au rendement des avoirs du compte de participation couvrant les passifs et l'excédent, après déduction des frais de placement. En 2017, les frais de placement étaient de l'ordre de 5,8 points de base. Les frais de placement peuvent varier d'une année à l'autre en raison des changements dans la composition de l'actif du compte de participation total, des économies d'échelle et d'autres facteurs. Le rendement du compte de participation constitue un indicateur à court terme du rendement des placements. À l'exception des gains et des pertes non réalisés au titre des obligations, qui sont exclus parce que les obligations détenues dans le compte de participation sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, le rendement du compte de participation est calculé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Rendements historiques moyens

au 31 décembre 2017

	1 an (2017)	5 ans (2013–2017)	10 ans (2008–2017)	20 ans (1998–2017)	30 ans (1988–2017)	60 ans (1958–2017)	Écart type (depuis 1988)
Taux d'intérêt du barème des participations de la Great-West	5,6 %	5,9 %	6,5 %	7,4 %	8,7 %	7,8 %	2,3 %
Indice de rendement total composé S&P/TSX	9,1 %	8,6 %	4,6 %	7,0 %	8,3 %	9,6 %	16,0 %
CPG de 5 ans	1,4 %	1,6 %	1,8 %	2,8 %	4,4 %	s. o.	2,9 %
Obligations du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans	1,6 %	1,5 %	2,1 %	3,4 %	5,1 %	6,5 %	2,8 %
Indice des prix à la consommation	1,9 %	1,5 %	1,6 %	1,9 %	2,1 %	3,7 %	1,2 %

Tous les rendements historiques moyens annuels présentés dans le tableau représentent la moyenne géométrique.

Les données relatives au rendement sont fournies à titre d'exemple seulement et font état du rendement passé, lequel n'est pas nécessairement une indication du rendement futur.

Le taux d'intérêt du barème des participations est seulement un des facteurs qui contribuent au rendement d'une police individuelle. Il ne peut pas être lié directement à la croissance de la valeur de rachat d'une police donnée. La croissance réelle de la valeur de rachat d'une police varie en fonction d'un certain nombre de facteurs comme le type de produit, les caractéristiques du produit, la période de paiement de primes, l'âge à l'établissement, la catégorie de risque et l'option de participation.

Le taux d'intérêt du barème des participations annuel moyen historique pour 30 ans ou moins s'applique aux polices établies le 16 septembre 1968 ou après cette date, qui comportent une disposition prévoyant un taux d'intérêt variable quant aux avances sur police. Les polices établies avant cette date comportent une disposition prévoyant un taux d'intérêt fixe quant aux avances sur police ainsi qu'un taux d'intérêt différent pour le barème des participations. Le taux d'intérêt annuel moyen sur 60 ans est une moyenne pondérée du taux d'intérêt du barème des participations qui s'applique aux polices ayant un taux d'intérêt variable quant aux avances sur police (de 1969 à 2017) et du taux d'intérêt du barème des participations qui s'applique aux polices ayant un taux d'intérêt fixe quant aux avances sur police (de 1958 à 1968).

Le taux d'intérêt du barème des participations est le taux d'intérêt utilisé pour calculer la composante en placement des participations versées aux propriétaires de polices avec participation en fonction des actifs couvrant les passifs du compte de participation. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent de ce compte.

Le rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX comprend le réinvestissement des dividendes. © TSX Inc., 2018. Tous droits réservés.

Le rendement des certificats de placement garanti (CPG) de cinq ans correspond au rendement nominal à l'échéance d'après les données du document CANSIM, tableau 176-0043, série V122526 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) en date du 3 janvier 2018. Pour chaque année civile, la moyenne des taux mensuels des CPG a été utilisée.

Le rendement des obligations de cinq à dix ans du gouvernement du Canada est tiré du document CANSIM, tableau 176-0043, série V122486 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) en date du 3 janvier 2018. Pour chaque année civile, la moyenne des valeurs mensuelles a été utilisée.

Les taux d'inflation au titre de l'indice des prix à la consommation sont fondés sur la variation de décembre à décembre et sont tirés du document CANSIM, tableau 326-0020, série V41690973 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) en date du 23 février 2018.